

ANNEXE 51-102A3
DÉCLARATION DE CHANGEMENTS IMPORTANT

Rubrique 1 Dénomination et adresse de la société

First Phosphate Corp. (la « société » ou « First Phosphate »)
1055 West Georgia Street
500 Royal Centre, P.O. Box 11117
Vancouver, Colombie-Britannique
V6E 4N7

Rubrique 2 Date du changement important

20 mars 2023.

Rubrique 3 Communiqué

Un communiqué de presse a été publié et diffusé par Newsfile Corp. le 20 mars 2023, et une copie a été déposée sous le profil de la société sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com

Rubrique 4 Résumé du changement important

Le 20 mars 2023, la Société a annoncé qu'elle avait obtenu les résultats d'essais métallurgiques sur la minéralisation provenant de sa propriété du Lac à l'Original dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, Québec, Canada. Les essais ont été réalisés par un laboratoire indépendant, SGS Canada Inc. de la ville de Québec (Québec), et sont datés du 13 mars 2023. Le rapport complet est disponible à l'adresse suivante : <https://firstphosphate.com/projects/assets>.

Rubrique 5 Description circonstanciée du changement important

5.1: Description complète des changements importants

Voir le communiqué de presse joint à l'annexe « A ».

5.2 : Information sur les opérations de restructuration

Sans objet.

Rubrique 6 Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 de la Norme canadienne 51-102

Sans objet.

Rubrique 7 Information omise Aucun renseignement n'a été omis au motif qu'il s'agit d'information confidentielle.

Rubrique 8 Membre de la haute direction

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce changement important, veuillez communiquer avec la personne suivante :

Bennett Kurtz
Chef des finances, directeur administratif et administrateur
T : 416-200-0657
Courriel : bennett@firstphosphate.com

Rubrique 9 Date de la déclaration

22 mars 2023.

Annexe « A »

(voir ci-joint)

First Phosphate obtient un concentré d'apatite de grande pureté (40,2 %) lors d'essais métallurgiques réalisés sur la propriété du Lac à L'Original au Québec, Canada

Saguenay, Québec - (Newsfile Corp. - 20 mars 2023) - First Phosphate Corp. (CSE: PHOS) (FSE: KD0) ("**FIRST PHOSPHATE**" ou la "**SOCIÉTÉ**") est heureuse d'annoncer qu'elle a obtenu les résultats des essais métallurgiques sur la minéralisation provenant de sa propriété Lac à l'Original dans la région de Saguenay-Lac-St-Jean, Québec, Canada. Les essais ont été réalisés par un laboratoire indépendant, SGS Canada Inc., à Québec, Québec, et datés du 13 mars 2023. Le rapport complet est disponible à l'adresse suivante : <https://firstphosphate.com/projects/assets>.

Les résultats des essais par lots et des essais en circuit fermé ont été utilisés pour établir un bilan massique global de la feuille de route proposée. Le bilan massique global a montré que la feuille de route pourrait récupérer 91,4 % de l'apatite dans un concentré contenant 40,2 % de P₂O₅.

Des essais préliminaires d'amélioration des flux sur les flux d'ilménite et de magnétite ont permis d'obtenir un concentré d'ilménite titrant 39,3 % de TiO₂ et un concentré de magnétite titrant 69,0 % de Fe (99,2 % de Fe₂O₃). Il est recommandé de réaliser d'autres essais afin d'optimiser le circuit de l'ilménite.

« Nous sommes satisfaits des résultats de notre récupération d'apatite à haute pureté qui a le potentiel de nous permettre de créer une grande quantité d'acide phosphorique purifié pour la production de batteries LFP », déclare le président de First Phosphate, Peter Kent. « Notre récupération secondaire d'ilménite est tout aussi importante car son amélioration pourrait nous permettre de créer le sulfate de fer nécessaire en tant qu'autre ingrédient important dans la production de batteries LFP. La magnétite reste une récupération tertiaire potentiellement valorisable. Nous sommes maintenant en mesure de procéder à une usine pilote de valorisation en avance sur le planning prévu. »

Le programme d'étude métallurgique a été réalisé sur un composite de 75 demi-carottes de fluoroapatite provenant du gisement de Lac à l'Original dans le but de récupérer et d'améliorer l'apatite (en éliminant les silicates, l'ilménite, la magnétite, etc.) afin de produire une alimentation en concentré de haute qualité pour la production d'acide phosphorique destiné à être utilisé dans la production de matériau actif de cathode LFP. L'échantillon composite avait une teneur en tête de 5,55% de P₂O₅.

Personne qualifiée

La divulgation scientifique et technique pour First Phosphate mentionnée dans ce communiqué de presse a été examinée et approuvée par D. Grant Feasby, ingénieur professionnel chez P&E Mining Consultants Inc. M. Feasby est métallurgiste et une personne qualifiée selon les normes de divulgation des projets miniers de l'Instrument national 43-101 (« NI 43-101 »).

À propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate est une société minière spécialisée dans le développement de minéraux, entièrement dédiée à l'extraction et à la purification du phosphate pour la production de matériaux actifs de cathode pour l'industrie des batteries au phosphate de fer et de lithium (LFP). First Phosphate s'engage à produire

à un niveau de pureté élevé, selon les normes complètes en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance, et avec une empreinte carbone anticipée faible. First Phosphate prévoit d'intégrer verticalement la source minière directement dans les chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs nord-américains de batteries LFP qui nécessitent un matériau actif de cathode LFP de qualité batterie provenant d'une source d'approvisionnement constante et sécurisée. First Phosphate détient plus de 1 500 km² de claims miniers dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean au Québec, Canada, qu'elle développe activement. Les propriétés de First Phosphate comprennent des roches phosphatées ignées d'anorthosite rares qui produisent généralement un concentré de phosphate de haute pureté, dépourvu de niveaux élevés d'éléments nuisibles.

-30-

Pour de plus amples informations, veuillez contacter:

Peter Kent, Président
peter@firstphosphate.com
Tél: +1 (647) 707-1943

Relations avec les investisseurs : : investor@firstphosphate.com
Relations avec les médias: media@firstphosphate.com
Site Web: www.FirstPhosphate.com

Suivre First Phosphate sur:

Twitter: <https://twitter.com/FirstPhosphate>

LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate/>

Informations prospectives et mises en garde

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse constituent des déclarations prospectives conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Toutes les déclarations qui ne sont pas des affirmations de fait historique contenues dans ce communiqué de presse peuvent être considérées comme des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par des termes tels que "peut", « devrait », « anticiper », « s'attendre », « potentiel », « croire », « avoir l'intention » ou la forme négative de ces termes et des expressions similaires. Les déclarations prospectives dans ce communiqué de presse comprennent des déclarations concernant : l'engagement de la société à produire des matériaux de phosphate de haute pureté selon les normes ESG complètes, avec une empreinte carbone réduite ; les plans de la société pour s'intégrer directement dans les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; le projet de développement proposé par la société de ses titres miniers dans la région de Saguenay-Lac-St-Jean, Québec ; la disponibilité du rapport d'essais métallurgiques sur le site web de la société ; les taux de récupération estimés contenus dans le rapport et le potentiel de ces taux de récupération permettant à la société de produire une grande quantité d'acide phosphorique purifié et de sulfate de fer, tous deux utilisés dans la production de batteries LFP ; la possibilité de récupération de magnétite en tant que récupération tertiaire potentielle de valeur ; et les plans, le cas échéant, de la société pour développer ou mener à bien ses programmes métallurgiques.

Les informations prospectives de ce communiqué de presse reposent sur certaines hypothèses et événements futurs attendus, à savoir : la capacité de la société à produire des matériaux phosphatés de haute pureté conformes aux normes ESG standard, avec une empreinte carbone

faible ; la capacité de la société à s'intégrer directement dans les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; la capacité de la société à développer ses claims miniers dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, au Québec ; la capacité de la société à fournir le rapport d'essais métallurgiques sur le site web de la société ; la capacité de la société à atteindre et dépasser les taux de récupération annoncés pour lui permettre de produire une grande quantité d'acide phosphorique purifié et de sulfate de fer ; la capacité de la société à réaliser sa récupération de magnétite en tant que récupération tertiaire de valeur ; et la capacité de la société à réaliser ses plans, le cas échéant, concernant ses programmes métallurgiques ou leur expansion.

Ces déclarations comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, qui peuvent entraîner des résultats, des performances ou des réalisations réelles différents de ceux exprimés ou sous-entendus par de telles déclarations, notamment, mais sans s'y limiter : l'incapacité de la société à produire des matériaux de phosphate de haute pureté conformément aux normes ESG et à faible empreinte carbone; l'incapacité de la société à s'intégrer directement aux fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP; l'incapacité de la société à développer ses droits miniers dans la région de Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec; l'incapacité de la société à fournir le rapport d'essais métallurgiques sur le site web de la société; l'incapacité de la société à atteindre et dépasser les taux de récupération déclarés pour permettre à la société de créer une grande quantité d'acide phosphorique purifié et de sulfate de fer; l'incapacité de la société à réaliser sa récupération de magnétite en tant que récupération tertiaire de valeur; et l'incapacité de la société à réaliser ses plans, le cas échéant, concernant ses programmes métallurgiques ou leur extension.

Les lecteurs sont avertis que la liste précédente n'est pas exhaustive. Les lecteurs sont en outre mis en garde de ne pas accorder une confiance excessive aux déclarations prospectives, car il n'y a aucune garantie que les plans, intentions ou attentes sur lesquels elles sont basées se réaliseront. Ces informations, bien qu'elles soient considérées comme raisonnables par la direction au moment de leur élaboration, peuvent s'avérer inexactes et les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux anticipés.

Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont expressément soumises à cet avertissement et reflètent les attentes de la société à la date ci-dessus et sont susceptibles de changer par la suite. La société n'a aucune obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'estimations ou d'opinions, de futurs événements ou résultats ou autrement, ou d'expliquer toute différence substantielle entre les événements réels ultérieurs et ces informations prospectives, sauf si requis par la loi applicable.



Pour consulter la version originale de ce communiqué de presse, veuillez vous rendre sur <https://www.newsfilecorp.com/release/159072>